RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Société des Grands Projets

Décision n° P 2026 – 98

en date du 07/10/2026 portant délégation de signature du président du directoire aux agents de la direction du développement des transports territoriaux

Le président du directoire de l'établissement public Société des grands projets,

Vu la loi modifiée n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret modifié n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société des grands projets, et notamment son article 18,

Vu le décret du 18 mars 2026 portant nomination à compter du 22 mars 2026 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre du directoire et président du directoire de l'établissement public Société des grands projets,

Vu la décision n° D 2026-17 en date du 30 septembre 2026 portant organisation de la Société des grands projets,

Décide :

Article 1er

Actes relevant des attributions de la directrice du développement des transports territoriaux

Délégation est donnée à :

- Mme Anne-Céline IMBAUD-DE TROGOFF, directrice du développement des transports territoriaux,

à l'effet de **signer**, au nom et pour le compte du président du directoire, et dans la limite des attributions de la direction du développement des transports territoriaux, les actes suivants :

- Les **commandes hors marché public ou accord-cadre** d'un montant inférieur à 60 000 euros H.T.
- Les **actes spéciaux** de sous-traitance et les **certificats de service fait** quel que soit leur montant
- Les autres **actes d'exécution,** tels que listés à l'article 3, et les ordres de service et les bons de commande dans la limite d'un montant inférieur à 1 million d'euros H.T.
- Tout **ordre de mission** (ponctuel ou permanent) en métropole concernant des agents de la direction du développement des transports territoriaux
- Toutes **notes et états de frais** concernant des agents de la direction du développement des transports territoriaux

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Céline IMBAUD-DE TROGOFF, directrice du développement des transports territoriaux, délégation est donnée :

- Mme Pénélope HUREAUX, directrice adjointe
- Mme Claire RAIS ASSA, directrice adjointe
- M. Guillaume ZWANG, directeur adjoint

à l'effet de signer, au nom et pour le compte du président du directoire, les mêmes actes et dans les mêmes conditions.

Article 2

Contrats ayant pour objet la réalisation d'un traitement de données à caractère personnel

Délégation est donnée à :

- Mme Anne-Céline IMBAUD-DE TROGOFF, directrice du développement des transports territoriaux,

à l'effet de signer, au nom et pour le compte du président du directoire, et dans la limite des attributions de la direction du développement des transports territoriaux, les actes suivants :

- Tout **contrat ayant pour objet la réalisation d'un traitement de données à caractère personnel dont la Société des grands projets est responsable par un tiers**, ledit contrat prévoyant les clauses nécessaires au respect du règlement général sur la protection des données – RGPD.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Céline IMBAUD-DE TROGOFF, directrice du développement des transports territoriaux, délégation est donnée à :

- Mme Pénélope HUREAUX, directrice adjointe
- Mme Claire RAIS ASSA, directrice adjointe
- M. Guillaume ZWANG, directeur adjoint

à l'effet de signer, au nom et pour le compte du président du directoire, les mêmes actes et dans les mêmes conditions.

Article 3

Définition des actes d'exécution d'un marché public ou des accords-cadres

Au sens de la présente délégation de signature, sont notamment considérés comme des **actes d'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre** les actes suivants :

- Les ordres de service ou les bons de commande émis dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre ainsi que tout accord préalable à un ordre de service
- Les actes spéciaux de sous-traitance
- Les décisions d'application de pénalités
- Les décisions d'exonération ou de sursis de pénalités
- Les certificats administratifs
- Les certificats de service fait
- Les actes de réception des travaux ou de réception des livraisons de fournitures et services
- L'octroi des primes prévues par le marché
- Les mises en demeure et les actes et décisions préalables aux mesures coercitives prévues par les cahiers des charges,
- Les décisions de réfaction de prix
- Les décisions de modification unilatérale d'un marché public ou d'un accord-cadre
- Les décomptes généraux
- Les décisions de poursuivre
- Les décisions relatives à la mise en œuvre des garanties et des suretés
- L'ensemble des correspondances courantes nécessaires à la bonne exécution des marchés et des accords-cadres
- La conclusion d'un avenant à un marché public ou à un accord-cadre sans incidence financière, notamment les avenants de transfert
- Les actes relatifs au traitement des demandes de rémunération complémentaire ou des réclamations

Au sens de la présente délégation de signature, **ne sont pas considérés comme des actes d'exécution** d'un marché public ou d'un accord-cadre :

- La signature d'un marché public ou d'un accord-cadre
- La décision de résiliation d'un marché public ou d'un accord-cadre
- Les décisions de mise en régie aux frais et risques du titulaire d'un marché ou d'un accord-cadre
- La conclusion d'un avenant à un marché public ou à un accord-cadre avec incidence financière
- La conclusion des protocoles transactionnels mettant fin à un litige avec le titulaire d'un marché public ou d'un accord-cadre
- La décision de reconduction expresse ou de non-reconduction expresse d'un marché public ou d'un accord-cadre.

Article 4

Abrogation de la décision antérieure, publication et entrée en vigueur de la présente décision

La présente décision abroge et remplace la décision P-2026-27 du 22 mars 2026.

La présente décision sera publiée, dans les conditions prévues à l'article 20 du décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société des grands projets.

La présente décision entrera en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint Denis, le 07/10/2026

Jean-François Monteils
Président du directoire